

N° 1.147.436

Gr. 17. — Cl. 1.

Classification internationale : G 09 f — B 44 c

N° 70.085

Procédé pour la réalisation d'objets ou motifs artistiques, décoratifs ou publicitaires comportant des effets multicolores analogues à ceux des vitraux, et produits en résultant.

M. ROGER-FRANÇOIS-DÉSIRÉ NAVARRE, dit MALHERBE, résidant en France (Seine).

(Brevet principal pris le 25 octobre 1955.)

Demandée le 20 octobre 1956, à 11^h 6^m, à Paris.

Délivrée le 13 octobre 1958. — Publiée le 2 février 1959.

(Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

1^{re} addition n° 69.640.

Dans la demande de brevet principal, on a décrit un procédé pour la réalisation d'objets ou motifs artistiques, décoratifs ou publicitaires multicolores transparents, semi-transparentes ou translucides, caractérisé par le fait que l'on pose sur l'une des faces d'une paroi transparente (par exemple une plaque ou un objet transparent quelconque) des fragments ou éléments translucides ou transparents, colorés ou non, en les assemblant et/ou en les superposant éventuellement suivant des motifs pré-établis, et qu'après les avoir éventuellement collés ou soudés sur ce support, on les noie dans une substance transparente ou translucide minérale ou organique solidifiable, inaltérable dans les conditions de température et climatiques auxquelles l'ensemble est susceptible d'être soumis, puis qu'on les recouvre éventuellement par une seconde paroi transparente de forme correspondant à celle du premier support.

Dans le premier certificat d'addition à cette demande de brevet principal déposée le 28 juillet 1956, on a décrit l'application de ce procédé à des réalisations artistiques ou décoratives monumentales.

Or, on s'est rendu compte, conformément à la présente addition, que l'adhésif utilisé pour assembler et noyer entre eux les différents fragments de verre (de préférence superposés) devait répondre à certaines conditions pour permettre de réaliser les objets ou motifs envisagés dans les meilleures conditions possibles.

Il faut, en effet, que cet adhésif, tout en adhérant

fortement aux verres, ne donne pas des assemblages risquant de fluer à chaud.

On a eu l'idée, conformément à la présente addition, d'utiliser comme adhésif un mélange de résine thermo-plastique, de bonne transparence et de bonne adhérence au verre, avec une résine thermodurcissable, également transparente, et présentant une résistance mécanique suffisante dans les écarts de température auxquels peuvent être soumis les objets ou motifs fabriqués suivant le procédé de la demande de brevet principal.

On s'est rendu compte que, dans la composition nouvelle ainsi obtenue, la résine thermo-plastique agissait comme un véritable plastifiant solide à l'égard de la résine thermodurcissable, ce qui constitue un phénomène tout à fait particulier, caractéristique de cette composition.

Comme résine thermo-plastique, on peut utiliser, à titre d'exemples non limitatifs, le butyral polyvinylique, des dérivés des acides acryliques et métacryliques.

Comme résine thermodurcissable, on peut utiliser, à titre d'exemples non limitatifs, une résine d'urée-formol, des résines polyesters.

Sans sortir du cadre de la présente addition, on peut ajouter à la composition adhésive précitée des catalyseurs, des agents de mise en tension de la pellicule adhésive, des solvants appropriés, en toutes combinaisons ou non, afin de faciliter éventuellement la mise en œuvre du procédé décrit dans la demande de brevet principal.

A titre d'exemple non limitatif, on a pu constater

qu'une composition adhésive particulièrement avantageuse pouvait être constituée par :

- 4,6 g de butyral polyvinylique,
- 4 g de résine d'urée-formol,
- 90 g d'acétone (solvant),
- 0,1 g d'acide chlorhydrique concentré,
- 0,3 g d'alcool éthylique.

Après agglomération, l'ensemble peut être porté progressivement à 90 °C environ, laissé à cette température quelques heures, puis refroidi progressivement.

RÉSUMÉ

Deuxième addition à la demande de brevet principal, ayant pour caractéristique l'utilisation comme adhésif pour assembler et noyer entre eux les différents fragments de verre d'un mélange de résine thermo-plastique, de bonne transparence et de bonne adhérence au verre, avec une résine thermodurcissable, également transparente, et présentant une résistance mécanique suffisante dans les écarts de température auxquels peuvent être soumis les

objets ou motifs fabriqués suivant le procédé de la demande de brevet principal.

Ces deux résines peuvent être avantageusement mélangées moitié-moitié.

On peut ajouter à la composition adhésive précitée des catalyseurs, des agents de mise en tension de la pellicule adhésive, des solvants appropriés, en toutes combinaisons ou non, afin de faciliter éventuellement la mise en œuvre du procédé décrit dans la demande de brevet principal.

Une composition adhésive particulièrement avantageuse peut comporter :

- 4,6 g de butyral polyvinylique,
- 4 g de résine d'urée-formol,
- 90 g d'acétone (solvant),
- 0,1 g d'acide chlorhydrique concentré,
- 0,3 g d'alcool éthylique.

ROGER-FRANÇOIS-DÉSIRÉ NAVARRE,
dit MALHERBE.

Par procuration :

D. MALÉMONT & J. COVRAT-DESVERGNES.